



BLOC-NOTES

DIDIER NORDON

La tête (translucide) de l'art

Un bon romancier est capable de faire prendre pour réel ce qu'il a imaginé. Comme on dit, il «donne vie» aux personnages et aux lieux qu'il dépeint. Or l'exigence exactement contraire à celle-ci est également inhérente à son travail : il doit savoir donner toutes les apparences de l'imaginaire à ce qu'il a puisé dans la réalité. Le lecteur de *Madame Bovary*, par exemple, ne perçoit plus le fait divers dont ce roman est issu. Troublant le rapport entre fiction et réalité, une œuvre forte rend aussi difficile de deviner la part de réalité contenue dans la fiction que de deviner la part de fiction contenue dans la réalité.

Faire passer pour inventé ce qui est vrai demande autant d'imagination créatrice que de faire passer pour vrai ce qui est inventé. Il y a là un grand mystère. Est-ce un mystère de l'art, ou de la réalité?

Un clone triste

Naguère, un article naissait de la mise en interaction par un éditeur de deux ingrédients : du papier, un auteur. Le premier ingrédient était essentiel, le second était... secondaire. Si l'éditeur ne payait pas le papier, il n'avait pas de papier, donc pas d'article. S'il ne payait pas l'auteur, il avait quand même, en général, l'article. Sur le bon de souscription de la revue *À travers champs*, on lit cet aveu émouvant et sincère : «Si nous le pouvions, nous préfererions payer les auteurs plutôt que le papier et l'impression.» Cette revue nous mène en bateau. N'a-t-elle jamais entendu parler du progrès? Si elle publiait en ligne, elle économiserait le prix du papier et pourrait consacrer l'argent ainsi gagné à payer ses auteurs.

Le progrès tend à rendre superflu le papier. Or, nous l'avons vu, l'auteur joue un rôle encore moins important dans la confection d'un article. Donc il doit s'attendre à rejoindre sous peu le papier au cimetière des archaïsmes... Est-ce pensable? Mais oui, bien sûr : il va être remplacé par son clone! Un clone, il ne viendrait à l'idée de personne de le payer – et, à lui, encore moins l'idée de réclamer. Ensuite, le progrès remplacera le lecteur aussi par son clone –

abonné gratuitement cela de personne de le payer – et, à lui, encore moins l'idée de réclamer. Ensuite, le progrès remplacera le lecteur aussi par son clone –

va de soi : comment un clone pourrait-il disposer d'argent? Des clones de lecteurs lisant sur écran des articles écrits par des clones d'auteurs... Voilà la solution aux problèmes économiques des revues.

Météorites et ovnis

Des pierres tombant du ciel! Pareille chose est-elle croyable? Jusqu'au XVII^e siècle, la réponse était, sans hésitation, oui. Ce genre d'événement faisait partie des prodiges auxquels on croyait, comme on croyait aux jeux de la nature ou aux manifestations du surnaturel. Depuis la fin du XVIII^e siècle, la réponse est de nouveau oui. Et entre ces dates? Entre ces dates, il y a eu le développement de l'esprit scientifique.



Dans un petit livre vivant et agréable à lire, *Ces pierres qui tombent du ciel* (Le Pommier, 1999), Jean-Paul Poirier raconte la naissance, au XVII^e siècle, du scepticisme. Les savants ne croyaient plus aux prodiges et se méfiaient des témoignages des paysans. Mais ce scepticisme a vite disparu. La concordance des témoignages et les résultats des analyses chimiques des pierres ont convaincu les savants que les témoignages n'étaient pas des racontars. Restait à trouver une explication. Comme le dit joliment un auteur de 1812 : «Il est long et difficile de faire croire les faits les plus certains, lorsqu'ils nous paraissent inexplicables.» Désormais, les météorites – puisque c'est d'elles qu'il s'agit – sont à la fois certaines et explicables.

Une légende, que J.-P. Poirier réfute, veut que les savants du XVIII^e siècle aient fait preuve d'un scepticisme excessif à l'égard des météorites. Cette légende permet à certains auteurs actuels de fustiger le scepticisme systématique des scientifiques, comme une espèce de maladie constitutive qui les

empêche, aujourd'hui, de prendre en compte deux phénomènes : la foudre en boule et les ovnis. Par leur rareté, leur caractère extraordinaire et la difficulté de les observer, ces phénomènes rappellent les météorites. Contrairement aux météorites, toutefois, la foudre en boule ne laisse aucune trace matérielle qu'on puisse analyser. J.-P. Poirier estime cependant les témoignages assez fiables pour la considérer comme un problème scientifique. Il n'en va pas de même pour les ovnis. J.-P. Poirier souligne la fragilité des témoignages qui les concernent. Si les savants du XVIII^e siècle ont bien fait de renoncer rapidement à leur scepticisme vis-à-vis des météorites, ceux du XX^e ont bien fait de maintenir le leur vis-à-vis des ovnis.

Je t'ai apporté des bonbons...

Si vous surpreniez une conversation dans laquelle reviennent les mots «sexy» et «bonbon», vous imaginerez, sans doute, quelque situation scabreuse avec mineures détournées grâce à des sucreries, ou autres vilénies. Hé bien, votre effort d'imagination serait très insuffisant. Ce qu'il faut imaginer est infiniment plus inattendu : une conversation mathématique.

Oui, «sexy» (en anglais : *sexy*) et bonbon (en américain : *candy*) ont fait leur entrée en mathématiques. Les «nombres premiers sexy» sont les couples de nombres premiers dont la différence est égale à 6 ; par exemple, 5 et 11, 83 et 89, 101 et 107. L'étymologie de «sexy» est évidente : en anglais, *six* et *sex* se prononcent presque de la même façon. Mais ce fin jeu de mots ne se traduit pas en français. À mon avis, les mathématiciens français auraient dû conserver leur purisme langagier habituel. Eux qui ont fait de louables efforts pour éviter les termes anglo-saxons, ils n'auraient pas dû conserver l'expression «nombres premiers sexy», mais, recourant à une formulation bien connue des traducteurs, donner la définition suivante : lorsque la différence entre deux nombres premiers est égale à 6, on dit qu'ils font un jeu de mots intraduisible en français.

Quant aux bonbons, ils ont peu de valeur nutritive, mais sont agréables au goût. Le mathématicien Paulo Ribenboim recourt donc à ce terme pour désigner des propositions établissant des conséquences plaisantes, mais faciles, d'une conjecture non encore démontrée : «si telle ou telle difficile conjecture était vraie, alors on aurait tel ou tel joli résultat». Pareil résultat, rigolo mais sans grande valeur en soi, Paulo Ribenboim l'appelle un bonbon. À quand la «suite» Charlotte?



TRIBUNE DES LECTEURS

L'apport arabe

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article «À quelle distance sont les étoiles?» d'Ulrich Bastian (voir *Pour la Science*, avril 2000) dans la rubrique *Présence de l'histoire*. J'ai cependant été choqué par le fait que l'auteur ne mentionne dans son récit historique que l'apport des civilisations grecque et occidentale en laissant entendre que seules ces deux civilisations ont contribué dans le domaine de l'astronomie.

L'apport des autres civilisations est aussi fondamental et plus particulièrement celui de la civilisation arabo-musulmane qui a été un trait d'union entre les grecs et les occidentaux. Il suffit de constater qu'une grande partie des noms de constellations et d'étoiles sont d'origine arabe et que les tables de Tycho Brahe sont inspirées de mesures arabes.

Pour les mesures des distances des étoiles, les arabes en ont sûrement effectuées par la force des choses et les spécialistes pourront certainement en dire plus, je peux cependant vous traduire un extrait que j'ai trouvé dans un livre du philosophe Algazel : «Lorsqu'on observe une étoile dans le ciel, on a l'impression qu'elle est très petite, mais les calculs des astronomes montrent qu'elle a des dimensions supérieures à celles de la Terre».

L'exemple de l'article d'Ulrich Bastian n'est pas singulier, j'ai souvent remarqué que lorsqu'on veut raconter un peu d'histoire dans un domaine scientifique, on commence souvent par citer Archimède, Hippocrate, Platon ou Euclide, puis on passe directement à Galilée, Newton, Leibniz ou Huygens! Je crois que c'est une vue très étroite qui ne reflète pas la réalité des choses : la civilisation et le progrès scientifique appartiennent à toute l'humanité.

Les babyloniens ont transmis leur savoir aux égyptiens, qui l'ont à leur tour transmis aux grecs ; puis les arabes ont capté leurs connaissances des grecs, des indiens et des chinois pour le transmettre aux occidentaux qui ont appris aussi des choses des civilisations américaines, etc.

Hassan DOUZI, Agadir (Maroc)

Autisme à l'envers

J'ai lu avec grand intérêt votre article concernant «Les origines de l'autisme» (voir *Pour la Science*, avril 2000), et je me permets de vous faire quelques observations. Je travaille dans le domaine de l'enseignement spécialisé avec des enfants de tout âge atteints de pathologies diverses, de type autistique, ainsi que des troubles du comportement et de la personnalité.

Parmi ces enfants se trouvent trois enfants atteints du syndrome de Williams, syndrome rare dont on dit parfois qu'il est un «autisme à l'envers», car ces enfants présentent une forme d'hypercommunication qui les font aller vers des personnes inconnues et leur adresser la parole sous forme de questions stéréotypées. Ce syndrome est dû à une délétion sur le chromosome 7, avant que la fécondation ait lieu.

Ce sont des enfants qui semblent maîtriser tout particulièrement le langage, cependant nous avons fait l'observation que ces enfants privilégient la musique du langage plutôt que l'aspect sémantique. Nous avons réalisé cette étude pour l'obtention du diplôme d'éthologie avec l'équipe de Boris Cyrulnik, à l'Université de Toulon. En fait, ces enfants manifestent des dons particuliers pour la musique et le rythme, et ont (tous?) «l'oreille absolue».

Or, ce qui m'interpelle, c'est la parenté génétique probable entre ces deux syndromes, car vous mettez en lumière, dans votre article, la responsabilité du chromosome 7. La corrélation entre ces deux affections, ainsi que l'influence génétique sur le comportement pourraient peut-être apporter des informations complémentaires sur l'autisme, ainsi que sur le syndrome de Williams.

Françoise BONVIN, Blonay (Suisse)

Euthanasie d'exception

Médecin pratiquant les soins palliatifs et membre de l'association «Jusqu'à la mort, accompagner la vie», je suis à 95 pour cent d'accord avec l'article de Robert Zittoun (voir *Pour la Science*, avril 2000). Toutefois, je pense qu'il ne faut pas repousser totalement l'idée d'une euthanasie d'exception.

Pour illustrer mon avis, je propose l'exemple de la légitime défense. Elle ne remet pas en question le principe fondamental de l'interdiction de l'homicide, mais elle reconnaît que, dans certaines circonstances, la stricte application des principes est impossible, et que, dans ce cas, il faut choisir le moindre mal, ici, la mort de l'agresseur plutôt que celle de la victime. Il s'agit d'un problème de pragmatique (application des principes à un cas réel) et non de principe.

Pour mieux approcher le cas de l'euthanasie, on peut imaginer un résistant qui tuerait un de ses camarades pour lui éviter les tortures et la mise à mort qui lui seront, à coup sûr, infligées par la police politique. Il y a alors un «cas de force majeure», qui fait apparaître l'homicide comme un moindre mal dans une problématique entièrement pragmatique. Remarquons que ce principe

est précisément celui qui est retenu par la justice néerlandaise pour tolérer l'euthanasie. Toutefois, je pense que l'application de ce principe impose les restrictions suivantes, qui s'éloignent du modèle néerlandais.

Premièrement, le cas de force majeure doit être réellement «majeur», et ne sera donc que très rarement invoqué. L'analyse des témoignages publiés dans la presse situe environ cette fréquence à moins de 10 cas dans toute la vie professionnelle d'un médecin, même s'il travaille dans des spécialités où le décès est fréquent.

Je pense qu'il ne peut s'agir que de la perspective attendue de douleurs ou de souffrances intolérables que la thérapie ne pourrait vraisemblablement pas soulager et que le malade ne veut pas subir. Remarquons que cela ne s'applique donc pas, *a priori*, à un patient dans le coma.

Deuxièmement, le principe même de pragmatisme impose de choisir, parmi plusieurs voies, celles qui imposent à la société la moindre violence. Or, au delà de la décision d'euthanasie, la pratique même de cette décision peut avoir un degré variable de violence symbolique. Ainsi, le choix de certains produits et techniques purement «mortifères» (employés parfois en euthanasie vétérinaire) est certainement à rejeter au profit de médicaments et de modes d'administration dont la symbolique mortifère est réduite.

De façon générale, l'abstention thérapeutique ou l'accentuation de l'analgésie thérapeutique (souvent qualifiées d'euthanasie passive), même si elles peuvent dans une certaine mesure être associées au décès, sont préférables aux méthodes «actives», lourdes de violence symbolique pour les parents et pour les soignants.

Enfin, il ne s'agirait pas d'une loi «légalisant» l'euthanasie, mais simplement de l'inscription de l'exception d'euthanasie compassionnelle, à un titre voisin de celui de la légitime défense. Il n'y aurait donc pas «d'autorisation préalable», mais possibilité pour le juge d'instruction, s'il est saisi, de prononcer un non lieu au vu du dossier médical, même lorsque l'homicide est matériellement prouvé.

Pascal MILLET, Montbéliard

Écrivez à *Pour la Science* vos réactions, vos commentaires et vos réflexions sur l'actualité scientifique et vos relations avec la science. L'adresse de *Pour la Science* sur Internet est : tribune@pouirlascience.fr. Découvrez d'autres contributions de lecteurs sur le site [Web www.pouirlascience.com](http://www.pouirlascience.com).